

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2015**

Délibération
n° 2015.12.412

**Tarifs 2016 : contrôle
de conformité des
raccordements au
réseau public
d'assainissement**

LE QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 décembre 2015**

Secrétaire de séance : Stéphane CHAPEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Isabelle LAGRANGE, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Michel GERMANEAU à Mireille BROSSIER, Gérard DEZIER à Denis DOLIMONT, Samuel CAZENAVE à Isabelle LAGRANGE, Armand DEVANNEAUX à Anne-Marie BERNAZEAU, Maud FOURRIER à Jacky BONNET, Joël GUITTON à Véronique DE MAILLARD, André LANDREAU à Catherine DEBOEVERE, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Françoise LEGRAND à Philippe VERGNAUD, Annie MARAIS à François NEBOUT, Catherine MAZEAU à Bernard CONTAMINE, Jean-Philippe POUSSET à Vincent YOU, Bernard RIVALLEAU à Jacky BOUCHAUD, Olivier RIVIERE à Patrick BOURGOIN

Excusé(s) :

Françoise COUTANT, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

Absent(s) :

Michel GERMANEAU, Gérard DEZIER, Samuel CAZENAVE, Armand DEVANNEAUX, Maud FOURRIER, Joël GUITTON, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Françoise LEGRAND, Annie MARAIS, Catherine MAZEAU, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2015

**DELIBERATION
N° 2015.12.412**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION
/ASSAINISSEMENT EAUX USEES

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

TARIFS 2016 : CONTROLE DE CONFORMITE DES RACCORDEMENTS AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Par délibération n° 74 du 24 mars 2006, le principe d'une facturation pour toute demande de contrôle de conformité déposée par les propriétaires ou leurs représentants, a été adopté dès lors qu'un courrier de GrandAngoulême attestant de la conformité ou de la non conformité, est délivré au demandeur.

Le montant de cette prestation a été fixé à 70 euros HT pour chaque logement ou local contrôlé.

Depuis la mise en place de cette disposition, le tarif n'a pas évolué alors que les charges relatives à ce type de prestation ont augmenté (frais de personnel, entretien véhicule, carburant, ...).

La commission proximité et services à la population du 17 novembre 2015 a émis un avis favorable pour une augmentation de 5 € HT le montant du contrôle de conformité des raccordements.

Vu l'avis favorable de la commission ressources et prospectives du 25 novembre 2015,

Je vous propose à compter du 1^{er} janvier 2016 :

D'AUGMENTER de 5 € les tarifs 2015 du contrôle de conformité des raccordements au réseau public d'assainissement :

Contrôle de conformité	Tarif 2015		Tarifs 2016 Augmentation de 5 €	
	HT	TTC	HT	TTC
Montant par logement ou local contrôlé	70 €	77 €	75,00 €	82,50 €

DE RECONDUIRE le principe d'une facturation pour toute demande de contrôle de conformité déposée par les propriétaires ou leurs représentants, dès lors qu'un courrier de GrandAngoulême est délivré au demandeur.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

21 décembre 2015

Affiché le :

21 décembre 2015